L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUFOUR & LIMET, Éditeurs-Propriétaires,
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Édition Quotidienne:
1 an, $16; 6 mois, $8; 3 mois, $4; le numéro 10 cts.
Édition Hebdomadaire:
(Paraissant le Samedi)
1 an, $5; 6 mois, $3 00; 3 mois, $1 75.

TARIF D'ANNONCES.

Pour un carré (10 lignes d'agathe solide): Première insertion, $1 50; pour chaque insertion subséquente, 75 cts.

Les annonces insérées à la première page, celle du titre, paient $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces insérées par intervalles paient également $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la première page, paient $30 le carré.

Escompte libéral au commerce, dans tous les cas.

Réclames, 20 cts la ligne.

ANNONCES AU MOIS.
Édition Quotidienne:

Carrés.	1 mois net.	2 mois net.	3 mois net.	6 mois net.	Un an net.
Un	$12	$22	$30	$40	$75
Deux	22	38	50	80	175
Trois	30	53	70	110	175
Quatre	38	67	90	140	225
Cinq	46	80	105	170	275
Six	54	92	120	200	325
Sept	60	105	135	230	380
Huit	65	115	150	260	420
Neuf	70	125	165	290	460
Dix	75	135	180	320	500
Onze	80	145	195	350	540
Douze	85	155	210	380	580
Treize	90	165	225	410	620
Quatorze	95	175	240	440	660
Quinze	100	185	240	450	700
Trente	175	330	450	750	1200

Édition Hebdomadaire:

Carrés.	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	1 an
Un	$5 net.	$9 net.	$12 net.	$20 net.	$30 net.
Deux	9	16	20	32	50
Trois	12	22	28	41	70
Quatre	15	27	35	56	90
Cinq	18	32	42	66	110
Dix	30	50	75	120	200
Quinze	40	75	100	180	290
Trente	70	130	190	300	460

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $16 par an, édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. SANCAN, à Thibodeaux, pour les paroisses Lafourche et Terrebonne.
M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est Bâton Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, maître de poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître de poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Louisville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. O. A. PEIRCE, Maître de poste à Plaquemine, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BÉREAU, à la Passe-Christian.
PHIL. BAUER, Ouest Bâton Rouge.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
J. A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).
J. R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître de poste à Jonesville (Texas).
WM. RUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGAR DELERY, Baie St Louis (Mississippi).

FRANCE.

Assemblée Nationale.

DISCOURS DE M. THIERS.

SÉANCE DU HUIT JUIN.

L'ordre du jour appelle la suite de la 3e délibération sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

La parole est à M. le président de la république.

M. Thiers, président de la république.—Messieurs, j'aurais voulu, hier, épargner à l'Assemblée la fatigue d'une séance de plus, et je m'excuse d'avoir arrêté le vote en annonçant que je prendrais la parole aujourd'hui; mais l'Assemblée comprendra, je l'espère, que dans une question aussi grave, le gouvernement aurait manqué à tous ses devoirs s'il n'avait pas fait connaître sa pensée tout entière. (Très bien! très bien!)

Il s'agit aujourd'hui, messieurs, du plus grand intérêt du pays, et, si sur un sujet pareil, nous nous trompions, je ne dis pas que l'avenir de la France serait détruit,—il ne peut l'être,—mais je dis qu'il serait gravement compromis. C'est avec ce sentiment, sentiment profond chez moi, qui n'a cessé de penser à ce grave sujet, que je viens vous apporter le fruit de bien longues réflexions. Je ne pouvais pas d'ailleurs, vous le comprenez, messieurs, prendre la parole avant la discussion de l'article 37.

Cet article détermine la durée du service: c'est sur ce sujet essentiel que je me suis entendu avec la commission.

Nous partions de points de vue très différents; cependant, comme on l'a dit, il y a quelques jours, en termes fort élevés, le devoir des bons citoyens est, ici, de sacrifier non pas leurs convictions essentielles, mais toutes les convictions qui ne sont que secondaires. La commission a loyalement fait ce qu'elle a pu pour rendre le service obligatoire—qu'on me permette le mot, au point de vue de mes convictions—le moins dangereux possible. Elle en a, à mon avis, corrigé les plus grands inconvénients, en accordant une longue durée de services. Je l'en remercie hautement. C'est cette transaction que je viens soutenir, soutenir franchement, en ne dissimulant pas le fond de mes convictions personnelles. (Très bien! très bien!—Parlez!)

Cette transaction a trouvé un adversaire dans la personne de l'honorable M. Randot; je lui demande pardon, moi, homme civil, de parler de choses militaires..... (Hilarité générale.) Il en a parlé, lui aussi, et c'est ma meilleure excuse.

J'en ai une autre cependant. C'est qu'un homme d'État qui veut être digne de ce nom, doit employer sa vie entière à étudier les grands ressorts de la puissance des États. (Très bien! très bien!) Ces grands ressorts, c'est la finance et c'est l'armée. Modestement, en me renfermant dans mon rôle, et ne prétendant pas être ce que je ne suis pas,—ce que je regrette de ne pas être,—j'ai cherché à étudier ces grands ressorts de la puissance publique. Dans ma longue carrière, j'ai été appelé plus d'une fois à mettre la main sur ces puissants ressorts. J'y ai été appelé en 1840, à l'époque où les fortifications de Paris ont été données à la France.

J'y ai été appelé récemment, sous vos yeux, avec mission de vous, lorsque, sorti de Paris avec 18,000 hommes, il a fallu, en six semaines, en réunir 130,000 pour rétablir la véritable souveraineté nationale. (Très bien! très bien!)

J'espère que ces titres me serviront d'excuse auprès de M. Randot et auprès de vous, messieurs. (Nouvelle hilarité.—Très bien! très bien!—Parlez!)

Avant ces préliminaires, et avant d'entrer trop avant, je l'annonce d'avance, dans ce grave sujet, je ne me permettrai plus qu'une réflexion.

La France nous écoute avec une attention passionnée; elle a raison. L'Europe nous écoute aussi, et il ne faudrait pas que telle expression mal interprétée pût donner, des intentions de la France, une idée inexacte. (Très bien! très bien!)

Nous nous occupons beaucoup de guerre ici, mais vous le savez tous, c'est sans intention de guerre. (Vif mouvement d'assentiment.)

Nous voulons la paix, nous la voulons, la plus longue qui se puisse obtenir. Je le déclare sur mon honneur, sur le vôtre, sur celui du pays. (Très bien! très bien!) Nous n'avons pas d'autre intention, je désire que l'univers entier le sache. (Approbation.)

Nous n'avons qu'une intention, celle d'assurer à la France le rang qu'elle a toujours occupé dans le monde, que lui ont mérité les services incomparables qu'elle a rendus à la civilisation de l'univers.... (Très bien! très bien!) et que l'infaillible ressort toujours les forces que la nature lui a données, et qu'un revers d'une année n'aurait pu lui enlever. (Très bien! très bien!)

Maintenant, messieurs, j'entre dans le sujet lui-même. Vous me pardonnerez de parler ici avec la plus entière sincérité sans m'écarter de la transaction qui est la base essentielle de cette discussion. Non, je l'avoue à mon pays, je ne partage pas les opinions régnantes sur ce sujet; je ne dédie beaucoup de ces courants d'idées qui sont irrésistibles, dit-on, dans notre pays et auxquels, pour ma part, je me suis fait quelquefois, sans être je crois un esprit de contradiction, un honneur et un devoir de résister.

Il se passe aujourd'hui ce qui se passait dans le dix-huitième siècle; après la bataille de Rosbach, on ne songeait qu'à l'exercice à la prussienne; tous les savants militaires de ce temps discutaient l'ordre mince, l'ordre profond; après la célèbre et immortelle bataille de Lutzen, l'ordre oblique; et le grand Frédéric, cet esprit puissant et si sage, se raillait de tous. Il savait très bien que ce n'était pas tel ou tel système militaire, telle ou telle façon de se ranger sur un champ de bataille qui avait amené nos malheurs et sa gloire; il savait que c'était le génie de l'homme qui avait commandé dans cette journée.

Napoléon se raillait, à son tour, de ceux qui s'emparaient de tout pays, et des Allemands en particulier,—car si notre pays a [illegible] la vivacité, il en a aussi [illegible] sentiments qui consistent [illegible] à emprunter le système par [illegible] en a été battu. Eh bien, messieurs, quand on veut remédier à un mal, il faut d'abord être bien fixé sur sa nature; si on se trompe sur la nature du mal, on est certain de se tromper sur le remède.

Est-il vrai que ce soit le système, que l'on a d'abord méconnu et que l'on a fini par adopter en France, qui est cause de nos malheurs? Est-il vrai qu'on ne l'ait pas [illegible] une vérité nouvelle qui se serait dévoilée tout à coup et qui serait la seule vraie... [illegible]

Je le répète, il faut bien voir la cause du mal. Déjà plusieurs des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont cherché à révéler la cause vraie de nos malheurs; ils l'ont fait à leur point de vue, je le ferai au mien. Sans me livrer à des récriminations qui me sont odieuses, qui agiteraient le pays, qu'il faudrait calmer, qui le diviseraient, tandis qu'il faudrait le réunir, qui éloignent notre considération qu'il faut relever dans le monde, permettez-moi, sans amertume, sans me laisser aller à aucune récrimination, de préciser avec la dernière rigueur, et la plus grande brièveté que je pourrai, mais je l'espère, avec le plus grand succès, la cause véritable de nos malheurs. (Très bien!)

Quand cette question,—je le dis sans hésitation,—sera parfaitement éclaircie, vous verrez peut-être qu'il vaut mieux conclure comme la commission que de conclure comme l'honorable M. Trochu et l'honorable M. Randot.

Eh bien donc, messieurs, quelle a été la cause de nos malheurs? Pour moi, il a été commis quatre grandes fautes qui expliquent tout: une faute politique et trois grandes fautes militaires que, l'un, son [illegible] et dans des [illegible] rapprochés de ceux que je vais employer.

Quelques jours avant le 6 juillet 1870, nous étions en pleine paix; personne au monde, ni en France, ni en Europe, et, en France, pas même ceux qui pas après ont voulu la guerre avec passion, n'y pensait. Quelques jours auparavant,—pardonnez-moi ce détail tout personnel,—M. le maréchal Lebœuf, que je ne connaissais que comme le connaissait toute la France, comme un brave et intelligent officier d'artillerie, me fit l'honneur de venir chez moi, et, s'appuyant sur une lettre de l'empereur, il me dit que l'empereur savait que je n'étais pas de ses amis, mais que quand il s'agissait des intérêts de l'armée, il comptait sur mon concours.

Je répondis au maréchal Lebœuf que Sa Majesté me faisait beaucoup d'honneur de compter sur mon patriotisme, qu'elle qualifiait mal mes dispositions, qu'à l'égard du gouvernement impérial je n'étais ni un ami ni un ennemi, que je lui étais étranger, et destiné à lui rester étranger, mais que si l'on nous donnait ces modestes libertés que j'avais appelées nécessaires, que si l'on nous donnait une autre direction des affaires publiques au dehors, je me rallierais à ce gouvernement, non pour le servir et en recevoir des faveurs, mais pour faire ce que je ferai toujours, c'est-à-dire voter pour lui comme je le ferais pour tout gouvernement qui me semblerait dans la véritable voie des intérêts nationaux.

Le maréchal Lebœuf me demanda de contribuer à défendre le contingent que demandait le gouvernement. La commission du budget l'avait réduit de 100,000 à 90,000 hommes: on parlait de le réduire à 80,000. Je promis mon concours que, d'ailleurs, j'aurais donné sans qu'on me le demandât.

Très à l'improviste, sans avoir pris au ministère de la guerre les renseignements nécessaires, n'ayant que ceux du budget—car tout civil que je suis, j'ai la prétention, à la lecture du budget seulement de savoir si on est prêt ou si on ne l'est pas—je dus soutenir la discussion sur le contingent.

Je me jetai tout de suite dans la mêlée, ne suivant que mon sentiment personnel et regrettant de me séparer de mes amis de l'opposition, mais n'hésitant pas à le faire dans l'intérêt du pays, qu'il fallait éclairer.

J'ai alors montré très positivement, et avec grands détails, que rien n'était prêt en France et je me suis écrié, faisant allusion à un propos très répandu: "La paix armée!"—Gardez-vous de tenir un pareil langage, c'est la paix désarmée!

M. le maréchal Lebœuf, de sa place, donna son assentiment à mes paroles; et j'ajoutai que loin d'être sur un pied de guerre, nous n'étions même pas sur un pied de paix raisonnable.

J'indique ce fait pour faire sentir tout ce qu'il y a eu d'imprévu pour nous dans la déclaration de guerre.

Quelques jours après, le 16 juillet, lorsque j'entrai au Corps législatif, je fus assailli par ce cri:

—La guerre!

—La guerre! Comment la guerre? dis-je.

—Oui, la guerre! me répondit-on.

Et on me raconta le fait de la candidature Hohenzollern.

Je fus confondu du ton avec lequel le gouvernement impérial venait de s'adresser à la Prusse; il me semblait qu'une négociation d'un succès certain devait faire disparaître ce qu'on appelait alors "un point noir."

Cependant, s'adresser à la Prusse comme on l'avait fait, d'un ton de sommation, donnait à craindre que la réponse ne fût pas celle que les amis de la paix devaient désirer.

Et cependant la Prusse, sentant qu'elle s'était mise dans son tort, plus accidentellement qu'on ne l'a cru, quoiqu'elle fût sommée d'un ton si étrange, la Prusse renonça à la candidature Hohenzollern.

Nous avons cru alors tenir la paix; je l'ai cru et, en vingt-quatre heures, on nous annonce la guerre! J'ai rarement éprouvé d'impression plus profonde, plus poignante. Je l'ai dit aux ministres de ce temps-là, je les ai suppliés, au nom de la France, au nom même de la dynastie, au nom de l'avenir du pays, de bien regarder à leur situation et, avec un accent passionné,—il y a peut-être des ministres de ce temps-là qui m'écoutent à ce moment,—presque avec des larmes aux yeux, je leur dis que la perte de la France pouvait être attachée à cette guerre. (Mouvement.—Très bien! très bien!)

C'était la veille même de cette séance où je m'exposai à toutes les violences de la majorité.

Eh bien, voici la grande faute politique: il n'y a pas d'exemple dans l'histoire de guerre annoncée, déclarée, commencée en huit jours. Louvois a été le premier organisateur de notre armée; c'est pourtant je l'aurais mis au défi d'être prêt en huit jours.

Première faute politique: vouloir être prêts en huit jours quand on partait d'un point où non préparation absolue; avec des régiments d'infanterie de onze, douze ou treize cents hommes au plus.

Les Prussiens, dont le système présente à un si haut degré—et c'est ce qu'il a de plus remarquable et de plus extraordinaire—la promptitude de l'entrée en campagne, les Prussiens étaient en forces considérables à Trèves. On a dit qu'ils voulaient nous faire la guerre, c'est faux; ce qui est vrai, c'est qu'ils s'y attendaient, étaient prêts, et eux qui étaient prêts retenaient tellement cette épreuve, qu'ils ont reculé publiquement à la face du monde devant la France qui avait pris un ton bien singulier à leur égard; et nous, qui n'étions pas prêts, nous avons bravé la guerre. (Sensation.)

Voix nombreuses: C'est très vrai!

M. le président de la République.—Et j'en suis sûr.... Messieurs, croyez qu'il n'entre pas dans ce que je dis la moindre intention d'y mettre de l'amertume, mais je ne puis pas me priver d'exprimer des vérités qu'il est indispensable de dire dans le sujet qui nous occupe. Il faut que vous sachiez quelles ont été les causes de nos malheurs, que vous le sachiez avec certitude, de manière que vous n'ayez pas un doute, et que vous n'alliez pas chercher le remède là où il ne serait pas.

Eh bien, les Prussiens eux-mêmes, dont l'organisation actuelle a pour mérite essentiel de leur permettre d'être prêts plus tôt que personne, il leur a fallu vingt et quelques jours pour être à la portée de nos canons.

Et nous! en six jours! en six jours être prêts! mais on ne peut pas s'imaginer un pareil aveuglement! De là, messieurs, et de quelques fautes militaires que je vais vous indiquer, qui sont palpables, qui ne peuvent être pour personne le sujet d'une discussion, est résulté tous nos malheurs.

Comment vouliez-vous être prêts en huit jours? Et, en effet, on y a mis vingt et quelques jours. Je dois le reconnaître, on a déployé toute l'activité possible. On a pu réunir 250,000 hommes; mais quand aucun ordre de rassemblement n'est donné, quand d'un bout du territoire à l'autre, il faut réunir 250,000 hommes, soyez-en sûrs, il faut une très grande activité.

On n'a donc pas manqué d'activité le jour de la guerre déclarée, et pour ne réunir que 250,000 hommes, car l'on n'en a pas réuni davantage, on a eu peine extrême à y arriver.

Ce n'est pas tout, il fallait du matériel. On en a parlé ici: le matériel en fusils, non-seulement était suffisant, mais excellent; le fusil chassepot, sauf la cartouche que tous les pays de l'Europe cherchent à améliorer, est reconnu excellent; mais, sauf le fusil, le reste du matériel n'était pas suffisant.

On vous a dit, et cela est vrai, qu'il y avait 21,000 bouches à feu. Je ne l'ai pas contesté.

Il y avait 12,000 bouches à peu près de position de siége, 9,000 bouches à feu de campagne; toutes ces pièces existaient, car, sauf ce que l'ennemi nous a pris, tout cela est encore dans nos arsenaux; mais dans ces 9,000 bouches à feu de campagne, il y en avait 5,000 qu'on ne pouvait mettre en ligne: c'étaient des bouches à feu à âme lisse; il n'y avait que 4,000 bouches à feu rayées qu'on pouvait mettre en ligne.

Mais ces 4,000 bouches à feu qu'on pouvait mettre en ligne étaient-elles en service? C'est la question. Savez-vous combien le personnel qu'on avait pu réunir pouvait servir de bouches à feu? 930; c'est-à-dire ce qui pouvait suffire, dans la proportion actuelle généralement adoptée, à une armée de 250,000 hommes.

Ainsi toutes les ressources de la France ne donnaient dans le moment que 250,000 hommes. Était-ce la faute de la loi de 1832? Assurément non; car si l'on avait eu un mois, un mois et demi—ce que toujours dans une négociation on peut se procurer,—la loi de 1832, modifiée par celle de 1868, aurait pu nous donner un million d'hommes. Le malheur, c'est qu'on a compté qu'un million d'hommes fournis par la loi existante pouvaient entrer dans les rangs, tandis qu'il fallait tout au moins un mois et demi ou deux mois pour les y faire entrer.

Un autre malheur plus grand, qui a eu une influence considérable sur la guerre, c'est que nos places fortes n'étaient pas en état de défense. La place essentielle, celle autour de laquelle allaient pivoter toutes les opérations, la place de Metz, n'était pas en état de défense; les ouvrages n'étaient pas achevés; il n'y avait pas un canon sur les remparts, et il y avait à peu de [illegible] il n'y avait que ceux qu'on avait pu [illegible] réunir avec activité.

C'est donc une [illegible] question que nous avons [illegible] armée prussienne. Cette armée [illegible] comme on l'a dit—je vous le [illegible] hier—de 1,200,000 hommes [illegible] d'un million d'hommes [illegible]. Pour les premiers jours, on [illegible] 400,000 hommes [illegible] devant nous.

En présence de l'ennemi, qu'a-t-on fait? Je ne veux pas ici,—ce qui est toujours permis—[illegible] plans de campagne sur ce qui s'est passé; c'est sur les faits qui se sont accomplis que je veux parler brièvement.

Eh bien, on est resté dans une position qui, tout le monde le reconnaît, n'avait rien de militaire; 250,000 hommes répandus sur une ligne de cinquante lieues, de Thionville aux bords du Rhin. Nous n'avions notre droite au-delà des Vosges et dans une position où nous pouvions à peine la défendre.

Nous sommes restés vingt jours dans cette situation, devant 400,000 hommes. Qu'est-il arrivé? Tout le monde aurait pu le prévoir: notre droite, placée au-delà des Vosges, au-delà de la force principale, ... [illegible]

... [illegible] (Très bien!)

Après l'immense faute [illegible]

la guerre en huit jours, faute politique qui a entraîné toutes les fautes administratives qui ont suivi, et nous ont perdus, on a commis la faute militaire de rester vingt jours en présence de l'ennemi, sans prendre ce qu'on appelle une position militaire, et notre droite a été exposée à périr.

Mais après cet échec, qu'y avait-il à faire? Je ne parlerai pas de plans faits après coup, mais de ceux qui ont été exécutés. On est resté là consterné, je le comprends, il y avait de quoi, hésitant et retenu par quoi? par cette place de Metz qui, abandonnée, semblait être l'abandon de la Lorraine et de l'Alsace d'un seul coup. L'armée qui venait d'enlever notre droite marchait pour nous tourner. En restant dans cette position, nous étions sûrs d'être enveloppés.

Qu'y avait-il à faire? Prendre son parti; faire quelques démarches en arrière pour se retirer de la ligne de la Moselle sur la ligne de la Meuse. Mais abandonner Metz, abandonner la Lorraine! On a été consterné, et l'empereur s'est retiré; certes, l'armée était soumise, et je dirai, moi qui respecte les malheurs même mérités, qu'il n'a pas servi l'armée en se retirant. S'il avait laissé l'autorité à un autre, peut-être aurait-il rendu service, mais il a laissé dans l'armée la confusion dans laquelle il était lui-même après ce grand désastre. Ne changeant pas de position, nous avons été enveloppés.

Voilà la seconde faute militaire; elle est évidente comme la lumière et l'histoire ne pourra pas dire autre chose que ce que je dis devant vous.

Il restait une troisième faute à commettre. Oh! sans doute, si nous avions eu une armée de réserve toute prête, il eût fallu tout de suite chercher à percer cette muraille d'airain qui se formait autour de notre armée; mais il a fallu vingt-cinq jours pour en former une avec les débris de cette brave aile droite qui s'était si vaillamment défendue, avec le corps du général Douay, qui était à Belfort avec le reste de nos cadres. On a formé l'armée de Sedan; il a fallu vingt-cinq jours. Mais il était évident qu'il s'était organisé autour de l'armée du Rhin ce que j'ai appelé bien des fois, dans de cruelles soirées, que je vais vous rappeler, une muraille d'airain qu'on ne pouvait plus percer.

J'ai été pendant trois semaines, je crois, membre du conseil de défense. Nous nous réunissions à huit heures du soir et nous étions quelquefois encore réunis à 2 heures du matin. Il y a ici des membres de l'Assemblée qui étaient avec moi dans ce conseil. M. le général Trochu s'y trouvait.

On a tenu, de nos réunions, des procès-verbaux très écourtés; mais je puis dire que tous les soirs M. le général Trochu et moi, nous avons supplié le gouvernement de ne pas commettre la dernière faute qui devait être mortelle, celle d'essayer de percer cette muraille d'airain, car les Prussiens, qui nous avaient déjà presque enveloppés en enlevant notre droite, avaient eu vingt jours encore pour manœuvrer, et percer le mur d'airain formé par eux, c'était évidemment impossible.

On nous disait qu'on voulait débloquer le maréchal Bazaine; je répondais: Bon Dieu! vous voulez le débloquer, soit; mais il y aura deux bloqués au lieu d'un. J'aurais dû dire, si j'avais pu prévoir toute l'horreur des événements, deux capitulés au lieu d'un.

Voilà la troisième faute, et là notre ruine a été consommée.

L'honorable M. Randot disait hier: Si après ces désastres la France n'a pas pu se relever, c'est parce qu'elle n'a pas d'armée régionale.

Je parlerai tout-à-l'heure de l'armée régionale, mais je veux vous dire ici la cause résumée de nos malheurs, celle qui n'a pas permis à la France de se relever, car il est parfois arrivé à la France de perdre une ou deux armées et de ne pas périr. Mais comme nos cadres étaient vides, comme nos régiments comptaient 1,100 à 1,200 hommes, quelques-uns de 1,300 à 1,400, tout au plus, il a fallu, faire nombre, en envoyant tous nos régiments sur le théâtre de la guerre. Tout notre effectif militaire en cadres a été pris à Metz et à Sedan. (C'est vrai!)

Et l'on nous demande pourquoi la France ne s'est pas relevée, malgré le patriotisme qu'elle a développé, malgré les 800,000 mobiles, qui tous n'étaient pas de vrais soldats, mais qui tous ou presque tous avaient un cœur d'homme et un cœur de Français!

Pourquoi, malgré tout cela, on ne s'est pas relevé? C'est qu'on n'avait pas de cadres! (C'est vrai!—Très bien!)

J'ai vu, sur la Loire, des compagnies—ce qui dépasse beaucoup notre effectif ordinaire en fait de compagnies,—des compagnies de 100 hommes ayant un sous-lieutenant et un ou deux sous-officiers pour les conduire.

Oui, la cause définitive de nos malheurs, celle qui résume et explique tous nos désastres, c'est que nous avons perdu, à Metz et à Sedan, parce qu'on avait été, faute d'effectifs, obligé d'envoyer tous nos régiments sur le Rhin,—nous avons perdu, en un seul jour, en un seul instant, tout notre effectif militaire. Voilà la cause véritable de nos malheurs; on s'égare quand on en cherche d'autres. Notre armée a été aussi brave que jamais, tout le monde le reconnaît, et les étrangers eux-mêmes le reconnaissent avec un orgueil bien entendu, car ils ne voudraient pas avoir triomphé de la France dégénérée. (Très bien!)

Ainsi la guerre déclarée en huit jours, cette inertie devant l'ennemi, qui nous a fait rester vingt jours sur une ligne de cinquante lieues, notre droite étant gravement compromise; après le malheur de notre droite perdue, n'avoir pas sur-le-champ pris position en arrière pour se placer à la Meuse, et, après avoir perdu vingt-cinq jours à former une armée. Voilà la cause de nos malheurs, et de ces malheurs est résultée la perte complète de tous nos cadres, de tout ce qui faisait le fond de notre état militaire. Voilà pourquoi la France a succombé.

Non, qu'on ne vienne pas dire: c'est par le système prussien que la France a été vaincue. Non, ce n'est pas le système prussien qui a vaincu le système français; ce n'est pas le système—la France. Il y avait à Berlin un grand gouvernement; ce gouvernement se composait d'un grand politique, d'un de ces hommes de guerre qu'on appelle organisateurs de la victoire, de généraux d'armée très énergiques, d'un habile ministre de la guerre.

Ce n'est donc pas le système prussien qui a vaincu le système français, c'est le gouvernement prussien qui a vaincu le gouvernement français. (Marques d'assentiment.)

Quant à moi, je l'avoue, si j'avais pu vaincre le courant d'idées qui existe, voici ce que j'aurais proposé: J'aurais élargi la loi de 1832; j'aurais demandé, non pas huit années de service, mais huit contingents de 100,000 hommes comme sous l'empire; ils vous auraient donné une armée qui, avec les déductions normales, aurait été de 864,000 hommes. Voici comment: huit contingents de 100,000 hommes, c'est 800 mille hommes; en défalquant 56,000 hommes pour la marine, reste 744,000. Il y a ensuite l'effectif permanent, c'est-à-dire les hommes qui font de la carrière des armes leur profession, c'est-à-dire les gendarmes, 20,000; les officiers, 25,000; les sous-officiers, 25,000 encore; les volontaires, environ 25,000; les 10 à 12,000 hommes des régiments d'Afrique et des régiments étrangers, total 120,000, qui ajoutés aux 744,000 hommes des contingents font une armée de 864,000 hommes. Eh bien, c'est justement ce que vous pouvez encadrer.

Oui, avec 150 régiments d'infanterie, 30 régiments d'artillerie, 64 régiments de cavalerie et 4 du génie, vous pouvez justement encadrer 864,000 hommes.

En consacrant toutes les dépenses que vous voulez faire pour l'armée à avoir un fort effectif de paix, en gardant six classes sous les drapeaux, je crois que vous auriez l'armée la plus solide que vous puissiez imaginer. Et comme je regarde comme une folie une guerre sans alliance, vous n'auriez, avec cette armée, rien à craindre de personne.

Vous n'auriez pas eu l'inconvénient très grave, dans notre position actuelle, de faire une expérience. Car il n'est pas de loi qui ait plus besoin d'être appropriée aux mœurs qu'une loi militaire.

J'aurais donc mieux aimé ne pas faire d'expérience. On l'a voulu, et je rends cet hommage à la commission qu'elle a réussi autant que possible à supprimer les inconvénients de l'expérience.

Maintenant, faisons-nous une idée juste du système prussien que l'on veut nous appliquer. Le principe fondamental, dit-on, c'est la nation armée. Cette iniquité qui permet de mettre un homme à sa place pour servir, n'existera plus avec ce système. Tout le monde servira, on ne manquera pas de monde assurément; on régénérera à la fois l'armée et la nation; et on aura une grande promptitude de mobilisation.

On a dit que la Prusse n'avait pas craint d'organiser une armée régionale même dans le duché de Posen. Mais la Prusse, à force de sacrifices, est parvenue à établir dans le duché de Posen une population allemande plus considérable que la population polonaise. Elle n'a donc pas à craindre une armée régionale; mais si elle avait la guerre du côté de la Pologne, elle n'y enverrait certes pas plus des régiments du duché de Posen que l'Autriche n'a envoyé, dans la guerre contre l'Italie, des soldats italiens. Nous pouvons, nous, employer partout des régiments français, et si, dans une grande nécessité, il faut sacrifier un régiment ou même un corps d'armée, comme à Eylau, la perte ne découpe pas une province entière, elle se répartit sur toute la France. (Mouvement.) Grâce à cette unité, nos régiments sont aujourd'hui la partie la plus édifiante de la population. C'est une école admirable.

Cinq mois après qu'une classe est entrée au régiment, tous les soldats savent lire et écrire. (Très bien! très bien!) Tous les officiers ont le souci de s'instruire; la fièvre de l'avancement, m'écrivait un colonel, est remplacée par celle de la réhabilitation, c'est-à-dire par la passion de rendre à la France la place que les malheurs d'un jour n'ont pu lui enlever. Les régiments sont partout un exemple d'obéissance. Je ne puis pas de ceux qui définissent l'obéissance; je n'en connais qu'une, l'obéissance légale. (Très bien! très bien!—Applaudissements à gauche.)

Eh bien, nos régiments, avec lesquels je vis par situation, me frappent par leur bon sens, leur juste esprit, leur raison, leur intelligence. Tous les soldats pensent, mais ils n'ont pas d'opinion politique, ils n'ont d'autre opinion que le devoir. (Très bien!) Si vous aviez une armée régionale, chaque régiment serait l'opinion de sa province, et l'obéissance serait compromise. Gardons donc ce que nous avons, gardons de la Révolution française ces conquêtes utiles, cette unité qu'elle a achevée. (Très bien! très bien!)

En résumé, M. Thiers se rallie au système de 5 ans de service, mais il démontre que les finances ne permettraient pas de conserver cinq contingents entiers sous les drapeaux. Deux contingents suffisent avec la partie permanente de l'armée pour arriver au chiffre que permet le budget.

Ah! si vous vouliez donner 600 millions à votre budget de la guerre, je ne les refuserais pas.... mais je les emploierais autrement. (On rit.) Vous ne pouvez pas les donner, non pas faute de patriotisme et de dévouement, mais par nécessité. Et la même nécessité m'empêche de vous les demander. (Nouvelle approbation.)

Ceux qui aiment le nombre le trouveront d'ailleurs dans le projet.

Avec l'effectif mentionné, il y a encore quatre classes dans la réserve, ce qui vous assure un total de 717,000 hommes.

Mais la deuxième partie du contingent est considérable dans la disponibilité, jeunes gens ayant fait six mois de service, vous la mobilisez, et elle vous donnera 280,000; vous ayez enfin les volontaires d'un an, au nombre de 73,000. Total 1,069,000.

Eh bien, si vous ne faites pas une guerre [illegible]

folie, une guerre sans alliés, c'est-à-dire si vous revenez à la grande politique séculaire de la France, si vous croyez à la routine de l'équilibre européen, un effectif de guerre de près de 1,100,000 hommes sera plus que suffisant. Voilà la vérité et la politique, non pas d'un jour, mais de tous les temps. (Très bien! très bien!)

On dit à la commission qu'il y a là bien de la bigarrure. C'est vrai; mais si vous ne pouvez payer 7 ou 800,000 hommes, il faut bien admettre qu'il y ait un certain nombre d'hommes servant cinq ans, d'autres servant un an, d'autres enfin six mois.

Eh bien, quant à moi, je m'y rallie; je ne vois pas autre chose de possible. Que voulez-vous, j'ai le malheur de ne savoir cacher ma pensée, jamais. En me chargeant du fardeau des affaires publiques, fardeau écrasant pour mon âge, écrasant pour ma santé, vous m'avez imposé le devoir, comme homme civil, de parler des choses militaires. Pardon, M. Randot.... (Rires.) et ce devoir vous m'avez imposé le fardeau d'être diplomate.

M. Randot.—Je demande la parole.

M. le président de la République.—Eh bien, je l'avoue, je tâche de faire mon devoir sous tous ces rapports; mais j'avoue aussi que, quand il faut cacher ma pensée, cela me coûte infiniment. Oui, c'est vrai, je suis plus absolu que la commission. Mais enfin, je ne suis pas un faiseur de coups d'État, je n'ai pas les qualités nécessaires.... (Hilarité et applaudissements.)

Les seuls coups d'État que je puisse faire, que je doive faire, c'est de m'obstiner quelquefois contre la volonté de la majorité. Je lui en demande pardon, cela lui est désagréable et cela m'est désagréable également. Mais quand le devoir me presse, je me défends le plus que je puis. Si j'ai adhéré au plan de la commission, c'est que j'ai cru que ce serait aussi probablement le plan de l'Assemblée.

Oh! si le fond des choses avait dû en souffrir, je le dis franchement, je ne me serais pas rendu. (Très bien! très bien!) Je vous résisterai toujours le moins que je pourrai, mais vous me pardonnerez de vous résister quelquefois. Vous êtes une Assemblée toute puissante, souveraine.... (Mouvements divers.) et qui a le défaut,—vous me pardonnerez l'expression,—le défaut de la souveraineté, c'est quelquefois de croire que, quand elle fait tout à fait sa volonté, elle ne la fait pas encore assez. (Sourires.)

Messieurs, je vous résisterai quelquefois, quand le fond des choses en devra souffrir, et je vous prierai de me délivrer du fardeau que je porte. (Non! Non!) Mais toutes les fois que le fond des choses n'en souffrira pas, je vous ferai tous les sacrifices que je pourrai.

C'est un sacrifice de ce genre que je fais à la commission, en déclarant tout de suite, loyalement, qu'à mon sens le fond essentiel n'en souffrira pas.

Je ne réserve qu'un ou deux points sur lesquels peut-être, au lieu de servir à côté de la commission, je servirai contre elle; mais pour le fond je me rends, et je supplie ceux qui penseraient comme moi de se rendre aussi. De cette façon, je crois que nous aurons suffisamment résisté au mauvais courant du temps, et que nous aurons fait le possible.

Messieurs, permettez-moi, en finissant, de donner un conseil à mon pays. (Parlez! parlez!)

Ce conseil, c'est de se défendre des mots. Notre pays, on veut tout lui contester, mais il y a quelque chose qu'on ne lui contestera pas, c'est d'être un des pays les plus spirituels de la terre.

Eh bien, les gens d'esprit cèdent au prestige des mots, et avec des mots on mène notre pays bien loin.

Aujourd'hui, le mot en vogue, c'est la nation armée.

Ah! messieurs, combien les mots nous ont fait de mal! Les mots nous ont perdus. Quand on était sous le despotisme, le mot de liberté, qui s'est usé quelquefois, mais qui ne s'usera jamais tout à fait parce qu'il est vrai, s'est ravivé tout à coup et, avec lui, on a mené le pays plus loin qu'il ne voulait aller.

Lorsque la liberté est fait ces fautes, le mot d'ordre reprit le prestige (Mouvement) et j'ai vu, avec le mot d'ordre, mener le pays où? vous le savez, au dernier régime. Puis, avec le mot de fraternité, on l'a entraîné aux journées de septembre. De nos jours, on a rajeuni ce mot de fraternité, en l'appelant, je crois, solidarité.... (Rires.)

M. le marquis de La Rochethulon—Collectivité!

M. le président de la République—Mais il y en a surtout qui nous a perdus, et vous l'avez tous à l'esprit, à la bouche, ce mot: "les nationalités!" Il y a dix ans, quinze ans, qui est-ce qui était résister à ce mot? Moi, vieux routinier, connu pour tel.... (On rit.) j'ai résisté à ce mot; j'ai supplié le gouvernement,—je n'étais pas alors dans le Corps législatif, mais il me restait quelques communications par le moyen de vieux amis qui étaient les ministres de l'empereur, je les suppliais de n'être pas dupes du mot "nationalités." Hélas! on ne m'a pas écouté, et avec ce mot nous-mêmes, nous seuls, nous avons détruit cet équilibre européen qui faisait le salut de tout le monde, qui faisait notre grandeur. (C'est vrai! c'est vrai!—Très bien!)

Je vous en supplie, messieurs, si vous ne voulez pas être victimes des mots, n'en soyez pas les dupes.

M. le président de la République termine son discours en citant un écrit du maréchal Bugeaud qui paraît, dit-il, inventé en quelque sorte pour la circonstance.

Ce passage, qui est la confirmation du système que M. Thiers vient de développer, parle d'une durée de trois ans nécessaire pour apprendre à ses pas au soldat ce qu'il doit savoir; mais il ajoute que ce même soldat, pour devenir un véritable troupier, doit rester encore plusieurs années au régiment.

Il faut que la qualité supplée à la quantité, et une armée de 60,000 hommes composée de bonnes troupes sera toujours préférable à 100,000 hommes de marquette tels que les donnerait le système de trois ans.

Après ces paroles d'un homme de guerre si illustre, je ne puis, dit M. Thiers, rien ajouter d'utile, et je descends de cette tribune en vous remerciant, messieurs, de l'attention que vous avez bien voulu me prêter. (Bravos et applaudissements répétés.—M. le président de la république, de retour à son banc, est entouré et félicité par les ministres et par un grand nombre de membres de l'Assemblée. La séance demeure suspendue pendant près d'un quart d'heure.)

M. le président.—Les quatre amendements déposés par MM. le général Trochu, Randot, Chevandier et Keller, ont une disposition uniforme sur la durée du service et présentent des différences dans les autres dispositions.

Je mets aux voix cette disposition commune qui fixe la durée du service à trois ans.

Il va être procédé au scrutin.

Résultat du scrutin:

Nombre des votants	690
Majorité absolue	346
Pour	228
Contre	462

En conséquence, l'Assemblée n'adopte pas la disposition fixant à trois années la durée du service militaire.

Séance du 10 juin.

La séance ouvre à deux heures et demie.

M. Thiers est au banc des ministres.

M. le général Chareton soutient son amendement:

"Tout Français appartiendra cinq ans à l'armée active, mais ne pourra faire plus de quatre ans ni moins d'un an sous les drapeaux. Il appartiendra un an à la disponibilité."

M. le général Guillemaut, dans un discours très remarquable et très applaudi, développe son amendement:

"Tout Français appartiendra pendant quatre années à l'armée active et passera un an au moins sous les drapeaux."

Son discours, admirablement lucide, corroboré de chiffres concluants, semble décider l'Assemblée.

M. Chasseloup-Laubat soutient le projet de la commission.

M. Keller n'ayant pu obtenir la durée de trois ans, se rallie aux quatre années.

M. Thiers—Je comprends l'impatience de l'Assemblée, mais je l'avoue, je ne puis comprendre l'inconséquence de ceux qui veulent une armée nombreuse et ne veulent pas en accepter les moyens. On a oublié dans les calculs celui-ci: la population croît plus vite chez les nations jeunes que chez les nations avancées en civilisation. D'ailleurs la France donne plus d'hommes valides, propres au service militaire, qu'aucune autre nation. (Murmures.)

Mais je ne veux pas m'égarer, je maintiens seulement, contrairement à ce qu'a avancé le général Guillemaut, que 700,000 Prussiens seulement ont été effectivement engagés contre nous. (Profonde émotion.—Dénégations sur quelques bancs.)

Comprenez donc que les quatre ans que vous demandez sont impossibles. La présence réelle du contingent pendant trois années seulement, comme le proposait M. Trochu, dépasse de plus de 100,000 hommes les capacités du budget.

Les six mois que la commission vous propose pour certaines catégories d'individus serviront à diminuer les dépenses.

J'ai été confondu des chiffres alignés par M. Keller; consultez les documents. Quant aux volontaires de 68, dont il a fait des enfants, c'est une fable! (Réclamations.)

Je vous répète qu'il n'y a rien de nouveau dans la guerre, pas même dans la dernière guerre. Il n'y avait qu'une nation fortement, longtemps préparée. Rien n'est pour lui des cinq ans. Mais n'oubliez pas que c'est une faculté seulement que vous demande la commission. (Ah! ah!)

Il y a, vous le reconnaissez, un progrès dans notre armée depuis dix-huit mois.

A gauche.—Oui, les élections!

M. Thiers.—Le calme renaît....

A droite.—Non!

M. Thiers reprend: Si! (Applaudissements prolongés à gauche.) Je vous le répète, je crois impossible de rien faire si vous ne nous accordez pas les cinq ans que nous vous demandons, ou les six mois. (Oh! Bruits divers, émotion profonde.)

Je vais m'expliquer plus clairement; j'ai une responsabilité plus grande que la vôtre, je veux avoir ma liberté plus grande. Je veux défendre ma responsabilité, vous la voudriez que la [illegible] Vous sauvegarderez votre liberté, je revendique la mienne; je ne veux pas être votre esclave!

Donc, quant à moi, je vous le déclare, je n'accepte pas la responsabilité d'appliquer une telle loi. (Mouvement prolongé.) La droite se lève. Bruit croissant. Les exclamations et les interpellations partent de tous côtés.)

M. Thiers.—Vous prendrez cela comme vous voudrez. Je maintiens tout ce que j'ai dit!

(L'agitation est à son comble; une grande partie de l'Assemblée est debout. C'est pendant dix minutes, un tumulte indescriptible.)

M. Aubry de Kerdrel.—M. Thiers doit comprendre quelle situation il nous fait. Je crois que c'est dans l'intérêt de la France... [illegible] ...cette gravité. Pour nous, la nuit porte conseil; je demande dans cette situation que la suite de la discussion soit renvoyée à demain.

(Le bruit va toujours croissant.)

M. Thiers.—Ma responsabilité est redoutable. Je ne puis ni ne veux être le ministre d'une politique que je ne puis accepter. Je respecte dans l'Assemblée le droit souverain; mais quand, en dehors de ses attributions, elle prétend m'obliger, je dois être libre de m'y opposer et de ne pas accepter les conséquences.

J'ai déjà cédé à l'occasion de l'organisation du conseil d'État. Je ne le puis aujourd'hui. Si nous étions à la fin d'une session, je comprendrais que pour consulter les sentiments du pays, il fût possible d'ajourner votre vote. Mais d'ici à demain, aucun de vous ne saurait changer d'avis.

Votez aujourd'hui! (Le tumulte augmente.)

M. Chareton.—En face de ce qui se passe, je retire mon amendement.

M. Martin des Pallières.—Je reprends en mon nom l'amendement qu'abandonne M. Chareton. (Agitation prolongée à droite.)

M. Adrien de Kerdrel.—M. le président de la République s'est mépris sur mes intentions; j'ai demandé le renvoi à demain parce que l'attitude de M. le président nous a fait une situation impossible et que nous ne pouvons accepter.

L'Assemblée est dans une excitation telle qu'il est impossible de rien entendre et de rien voir.

M. Gambetta apparaît à la tribune.—Cris assourdissants et interpellations furieux à droite.—La fin de ce qui se passe, l'attitude patriotique que nous devons garder c'est l'abstention.

MM. Langlois et Guillemaut interpellent le président de l'Assemblée.

M. Grevy.—Ce sont là des scènes de violence que je ne puis dominer.

L'Assemblée a accordé la priorité à l'amendement Chareton, je le mets aux voix.

On vote par assis et levé au milieu du plus grand tumulte.—Réclamations bruyantes.

M. Grevy.—On m'a remis une demande de scrutin signée de vingt noms sur la même.

Il a été procédé au vote par assis et levé.—Réclamations.—Je ne puis passer par le scrutateur. L'Assemblée entend-elle maintenir ce vote ou vouloir un scrutin public?

M. Thiers.—Nous le demandons!—Applaudissements à gauche.

M. Grévy.—Le gouvernement le demande.

L'Assemblée décide que le vote au scrutin aura lieu.

Résultat du scrutin:

Pour l'amendement de quatre années; 59 voix.

Contre: 492.

L'Assemblée n'a pas adopté.

La suite de la discussion de l'article 37 est renvoyée à demain.

The Crescent City Illustrated.

CONTAINING THE COMMERCIAL, SOCIAL, POLITICAL AND GENERAL HISTORY OF NEW ORLEANS,
BIOGRAPHICAL SKETCHES OF ITS DISTINGUISHED CITIZENS.
Together with
A Map and a General Strangers' Guide.
BY JEWELL & PRESCOTT.

It is the design of the Publishers to produce such a work as will disseminate a knowledge of the history of the City of New Orleans, and demonstrate its immense resources, advantages and attractions... [illegible]

HILL'S EXTRA GOLD PENS.

FACTORY,
Corner St. Charles and Commercial Place.
NEW ORLEANS.
ALL styles Pens and Holders made—[illegible] Finest points in the World—Pocket Pens, Ink, Pens.
Gold Holders and Pencils, FACTORY PRICE
Gold Pens repaired at 50 and 75 cents.

E. DECHAMPS,
No. [illegible] ST. LOUIS STREET [illegible]
NEW ORLEANS.
Direct Importer of
French Wines and Brandies
CORDIALS, SWISS ABSYNTH, KIRSCHWASSER,
Fruits in Brandy, Fruits in their Juice,
DOMESTIC LIQUORS, ETC.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE, New Orleans, June 24, 1872.
THIS IS TO GIVE NOTICE THAT A WARRANT in bankruptcy has been issued... [illegible]
E. B. PACKARD, United States Marshal.

Tennessee Sugar Kettles,
From the celebrated STACKER IRON WORKS
Messrs. Woods, Yeatman & Co.'s.
FULL ASSORTMENT on hand. [illegible]
E. F. LA VILLEBEUVRE, Commission Merchant, 16 Union street.

LEEDS'S FOUNDRY,
(ESTABLISHED IN 1825.)
Corner of Delord and Fouchet streets.
WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, ... [illegible] ...
LEEDS & CO.

TENT AWNING & FLAG MANUFACTORY.
CASSIDY & MILLER,
102 St. Charles Street, New Orleans.
SAIL MAKERS and Agents for the FLEETWING COTTON DUCK FACTORY. [illegible]

MONEY CANNOT BUY IT!
FOR SIGHT IS PRICELESS!!
BUY THE DIAMOND SPECTACLES WILL PRESERVE IT.
IF YOU VALUE YOUR EYESIGHT USE THESE PERFECT LENSES,
Ground from Minute Crystal Pebbles, Melted together, and derive their name "Diamond" on account of their hardness and brilliancy. [illegible]
MANUFACTURED BY J. E. SPENCER & CO., OPTICIANS, NEW YORK. [illegible]

Shakespeare Foundry,
GIROD STREET,
Between Baronne and Dryades streets,
NEW ORLEANS.
Jos. A. Shakespeare, A. Smith, S. Sweep.
SHAKESPEARE, SMITH & CO. [illegible]

[illegible] To the Public and Tax-Payers
JOHN T. DUFOUR,
[illegible] EXCHANGE ALLEY [illegible]

RAILROADS.

The New Orleans, Mobile and Texas Railroad,
WITH CONNECTING LINES, WHICH CONSTITUTE THE GREAT SOUTHERN MAIL ROUTE... [illegible]
PULLMAN'S PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO LYNCHBURG, Virginia, and THROUGH TO ST. LOUIS... [illegible]
This Route is 215 MILES SHORTER to New York than the line via Louisville. [illegible]
S. W. R. BAYLEY, General Superintendent. [illegible]

New Orleans, Mobile and Texas Railroad.
FARES TO THE SEA COAST WATERING PLACES.
EXCURSION TICKETS good three days from date of sale, and TRIP TICKETS, good for Sunday... [illegible]
S. W. R. BAYLEY, General Superintendent.

CHANGE OF TIME.
ON and after JUNE 2, 1872, trains of the
Great Jackson Route,
(New Orleans, Jackson and Great Northern, Mississippi Central, and Mississippi and Tennessee Railroads.)
Will Depart and Arrive as follows: [illegible]
These Trains MAKE QUICKEST TIME from New Orleans to NEW YORK, CHICAGO, ST. LOUIS, LOUISVILLE, and all Intermediate Cities, Villages and Stations.
PULLMAN'S PALACE DAY and SLEEPING CARS from New Orleans to Memphis, Humboldt and Louisville, without change.
S. S. JONES, Ticket Agt. Galveston. A. D. SHELDON, [illegible] C. P. AUSTIN, G. P. A. S. E. CAREY, G. T. A.

PLEASURE EXCURSIONS
TO AND FROM
CARROLLTON.
EVERY SUNDAY, the splendid [illegible] steamer FRANCIS, will run TO AND FROM CARROLLTON... [illegible]
S. W. R. BAYLEY.

New Orleans, Jackson and Great Northern Railroad.
SUNDAY EXCURSION.
COMMENCING SUNDAY, June 9th, and until further notice, an Excursion Train will leave the Calliope street Depot at 7:30 A. M. ... [illegible]
GREAT REDUCTION IN FARE. [illegible]
S. E. CAREY, Gen'l Ticket Agent. E. D. FROST, Gen'l Sup't.

New Orleans, Jackson and Great Northern Railroad Company.
GREAT REDUCTION IN LOCAL FARE.
COMMENCING June 1st, 1872, QUARTERLY TICKETS at greatly reduced rates... [illegible]
S. E. CAREY, Gen'l Ticket Agent.

New Orleans, Mobile and Texas Railroad.
LOUISIANA DIVISION.
New Orleans to Donaldsonville, [illegible] Daily Trains for passengers, New Orleans to Donaldsonville and back... [illegible]
SUNDAY EXCURSION TRIPS ON RIVER TO AND FROM CARROLLTON. [illegible]
FARE only TWENTY-FIVE CENTS each way. [illegible]
S. W. R. BAYLEY, CHARLES L. FITCH, General Freight and Ticket Agent.

Pontchartrain Railway.
ON and after April 14th, the City terminus of this road will be established at "Old Depot," on Elysian Fields street, near the Levee. [illegible]
Time of Arrival and Departure of Mails NEW ORLEANS POSTOFFICE. [illegible]

[illegible] Brewing in Europe [illegible]
Tarrant's Effervescent Seltzer Aperient. [illegible]

Rupture Cured
Without the Use of Springs, or Iron Bands.
WITH an experience of MORE THAN FIFTEEN YEARS... [illegible]
DR. T. ST. CLAIR FERRISS, No. [illegible] St. Charles street, (up stairs.)

Percussion Caps.
3,000,000 FRENCH G. D. and F. L. [illegible]

Richards' Cape Lime,
LANDING, per late arrivals from the Cape... [illegible]

City Taxes.
Department of Finance, June 1st, 1872.
TAX-PAYERS are reminded that the time is fast coming away in which they can pay City Taxes... [illegible]
JOHN G. WALKER, Administrator of Finance.

C. DUHAMEL,
Manufacturer of
OPTICAL INSTRUMENTS,
111 ......CANAL STREET...... 111
(Founded in 1842.)
HAS JUST RECEIVED a complete assortment of new pattern Eye Glasses... [illegible]

White Sulphur Springs,
GREENBRIER COUNTY, WEST VIRGINIA.
FAMOUS for their ALTERATIVE WATERS... [illegible]
GEO. L. PEYTON & CO., Proprietors.

Sweet Chalybeate Springs,
(Formerly Red Sweet,)
ALLEGHANY COUNTY, VA.
THESE SPRINGS so long and favorably known for their valuable TONIC and ALTERATIVE POWERS... [illegible]
J. T. WILSON, Superintendent.

CRAB ORCHARD SPRINGS,
KENTUCKY.
HOTEL ACCOMMODATIONS ENLARGED [illegible]

A Card.
[illegible] Bottle Stopper Fastener. [illegible]
PABLO & CO., Soda Water Manufacturers, 120 and 172 Royal street.

All Humbugs Set Aside!
WITH or without UTERINE SUPPORT... [illegible]
E. SPILLMANN, [illegible] NEW ORLEANS, La.

Drug Store at Bay St. Louis.
M. E. DELERY begs leave to inform the public... [illegible]

JULIUS LOEFFLER,
GAS FITTER AND DEALER IN GAS FIXTURES, etc. [illegible]

Sugars, Molasses and Syrups.
[illegible] A. THOMSON & CO. [illegible]

Dr. J. B. PEREZ,
[illegible]

[illegible] Steam [illegible] Wood Works,
[illegible]

[illegible] Revolution in Dentistry [illegible]
Dr. GEO. F. MALONEY [illegible]

Dr. Chas. Mermilliod, Dentist,
COMPLETE UPPER AND LOWER SET $20.
[illegible]

Dr. CHAS. E. KELLS,
Dentist,
OFFICE and RESIDENCE No. [illegible]
TEETH EXTRACTED WITHOUT PAIN under the influence of NITROUS OXIDE GAS.

For Rent.
THE TWO-STORY HOUSE No. [illegible]

To Rent.
THE one-story FRAME HOUSE, at the corner of [illegible]

For Sale.
A FINE SUMMER RESIDENCE, FURnished, with a Tract of Sixty Acres... [illegible]

J. E. MERILH. F. CASAUBIEILH.
J. E. MERILH & Co.,
170......POYDRAS STREET......170
Wholesale and Retail Dealers in
Leather and Shoe Findings.
ALWAYS ON HAND a large stock of French and German Calf Skins... [illegible]

NEW ORLEANS, May 22, 1872. [illegible]
HERMANN CURTIUS, Chemist.
TO ALL DRUGGISTS. Nature's Hair Restorative. [illegible]
THOMAS HOWARD.

Amateurs' Central Depot,
[illegible] ST. CHARLES STREET.
F. CHARLEVILLE.
SPORTSMEN'S HEADQUARTERS
Sign of Red Gun.
FISHING TACKLE. [illegible]

M E D I C A L.
LOOK TO YOUR CHILDREN.
The Great Soothing Remedy.
MRS. WHITCOMB'S SYRUP. [illegible]
Prepared by the GRAFTON MEDICINE CO. [illegible]

Corks! Corks!! Corks!!!
[illegible]
J. A. BLAFFER & CO.

GEO. MERZ,
OLD BASIN BREWERY,
Corner Villeré and Toulouse Streets.
THE demand for my BEER and ALE being constantly on the increase... [illegible]

ON MARRIAGE.
Happy Relief for Young Men from the effects of Errors and Abuses in early life... [illegible]
HOWARD ASSOCIATION, No. 2 South Ninth street, Philadelphia, Pa.

$1,000 REWARD
For any case of Blind, Bleeding, Itching, or Ulcerated Piles that De Bing's Pile Remedy fails to cure. [illegible]

Louisiana Mutual Insurance Company.
EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT. [illegible]
CHAS. BRIGGS, President. ANT. CARRIERE, Vice President.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS,
104 CANAL STREET.
EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT. [illegible]
PAUL FOURCHY, President. G. W. NOTT, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Association
OFFICE, NO. 10 EXCHANGE ALLEY.
FIRST QUARTERLY STATEMENT.
In conformity with their Charter the New Orleans Mutual Insurance Association publish the following statement of their affairs for the first quarter of 1872, ending March 31, 1872: [illegible]
C. CAVAROC, President. G. LANAUX, Secretary.

Office Louisiana Branch MOUND CITY Life Mutual Insurance Company OF ST. LOUIS, MO.
JAMES B. EADS, President. A. M. BRITTON, Vice President. R. W. LOMAX, Secretary.
[illegible]

TWENTY-THIRD ANNUAL STATEMENT [illegible]
Crescent Mutual Insurance Co.
[illegible]
THOS. A. ADAMS, President. HENRY V. OGDEN, Secretary.

STEAMSHIPS.

For New York.
SAILING EVERY SATURDAY.
Merchants' Steamship Line. [illegible]
JOHN E. LUDWIGSEN, Agent.

For New York Direct.
Cromwell Line. [illegible]
ALFRED MOULTON.

IRISH ROOFING FELT.
[illegible]
NEW PREPARED ROOFING [illegible]
J. S. LINGHAM, Agent.

Just Published. 200th Edition.
MANHOOD.
Corrected and revised by the author, E. de F. Curtis, M. D., F. R. C. S. [illegible]

New Orleans Mutual Insurance Company.
CORNER CANAL AND CAMP STREETS.
TWELFTH ANNUAL STATEMENT. [illegible]
J. TUYES, President. J. W. HINCKS, Secretary.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,
No. 62 Camp street.
NEW ORLEANS, Jan. 24, 1872.
SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT. [illegible]